

## Conseil municipal du 30 septembre 2014

### Compte rendu

Secrétaires de séance : Geneviève Decisier, Adrienne Lautric

#### Ordre du jour :

- Délibération pour la rétrocession du Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG) au profit de la commune d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité
- Point sur les intempéries
- Point sur la filière bois-énergie
- Questions diverses

Le mardi trente septembre deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Luc Villaret, maire.

Etaient présents : Luc Villaret, Geneviève Decisier, Pierre Boissière, Nathalie Sordoillet, Gérard Etancelin, Sylvie Fenétrier, Adrienne Lautric, Frédérick Pascal, Thierry Landes, Gaultier Sordoillet.

Etait absente, et excusée : Nicole Caillat.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Luc Villaret a fait lecture du compte rendu de la dernière réunion du Conseil du 19 août 2014. Ce compte rendu a été approuvé, sous une réserve émise par Frédérick Pascal : selon lui, la phrase relative au débat sur l'association du marché<sup>1</sup>) devrait être reformulée. Luc Villaret a proposé de renvoyer cette discussion en fin de séance, dans le 4<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour du Conseil (Questions diverses).

L'observation de F. Pascal pose cependant la question de la publication des éléments de comptes-rendus des réunions du Conseil dans le Bulletin communal, avant même que ces comptes-rendus n'aient été validés par les conseillers municipaux. Après discussion, il a été convenu que les éléments objectifs des débats du Conseil pourraient être publiés de façon intégrale dans le bulletin, et que les points plus subjectifs seraient plus globalisés.

#### **I- Délibération pour la rétrocession du Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG) au profit de la commune d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité**

Luc Villaret a informé que la loi de finances rectificative du 8 août 2014 autorise un Syndicat d'électricité à reverser une fraction (25%) du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue par une commune, à condition que cette dernière prenne une délibération en ce sens. A défaut, le SMEG conserverait la totalité du produit de cette taxe.

Lecture a été faite d'un modèle-type de délibération, adoptée à l'unanimité.

---

<sup>1</sup> "Un débat animé a eu lieu au sein du Conseil, à la fois sur la forme et sur le fond, plusieurs conseillers municipaux, issus de la nouvelle équipe ignorant tout des tensions existantes"

## II- La gestion des intempéries des 17 et 18 septembre 2014

- Le maire a rappelé que la commune restait dans l'attente de sa reconnaissance en état de catastrophe naturelle, après la demande faite à la préfecture par la mairie. Du retard a été pris par les services de la préfecture dans l'instruction de notre dossier, en raison de la mention faite dans notre déclaration du phénomène de "Mouvement de terrain" (en référence à la situation de Robert et Monique Issenjou, de Camplo), en plus du phénomène "Inondations par ruissellement et Coulées de boue". Les mouvements de terrain devant être vérifiés par des études géologiques relativement longues, la préfecture nous a conseillé de ne mentionner que les "Inondations par ruissellement et Coulées de boue".

Après la première liste de 73 communes des départements de l'Aveyron, du Gard et de l'Hérault reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel du 26 septembre, une seconde liste est en cours d'établissement, qui devrait inclure Saint Roman de Codières.

- Si l'état de catastrophe naturelle nous était reconnu, les subventions de l'Etat et du département pourraient représenter entre 40 et 50 % des frais nécessaires. Un prochain Conseil municipal sera consacré aux choix à opérer sur le budget de la commune (Par exemple, le renoncement à la ligne prévoyant le remplacement du tracteur de la mairie).

- Les intempéries des 17 et 18 septembre ont eu un caractère inédit, puisqu'en très peu de temps, la commune s'est trouvée privée d'électricité, de téléphone fixe, de relais de téléphone mobile, et de voies de communication, la plupart des routes communales et des chemins étant obstrués (Le tiers des chemins communaux est gravement endommagé). Dans ce contexte difficile, chacun s'est spontanément mobilisé individuellement, mais sans coordination possible.

Le risque assez probable de répétition de ces phénomènes climatiques doit conduire l'équipe municipale à rechercher une meilleure organisation collective, notamment en matière de communication et de coordination, pour une réactivité plus grande. En particulier, des suppléants aux trois référents par vallée (Pierre Boissière, Thierry Landes, Luc Villaret) devront être désignés.

Le maire informe d'un rendez-vous prochain qu'il a pris avec le responsable de l'antenne des pompiers de Sumène, pour établir une procédure à suivre dans ce type de circonstances exceptionnelles.

- Le cas de Magali Monti et de Stan Guérineau (du Boussut), gravement sinistrés et privés de tout chemin d'exploitation a été évoqué. Leur situation est particulière, dans la mesure où ce chemin est privé, et où il se trouve sur la commune de Saint Martial.

Dans le cadre de l'aide que la mairie de Saint Roman se doit d'apporter aux personnes qui travaillent sur la commune, Luc Villaret a rappelé que deux devis ont été aussitôt demandés, à Ghislain Pallier d'abord, puis à Rémi Duquenne ensuite, pour rétablir au plus vite un chemin carrossable, puis, dans un deuxième temps, pour l'enrochement du passage. A ce jour, le chemin provisoire a été réalisé, et la deuxième phase des travaux pourrait être confiée à Rémi Duquenne, dont le projet de prolonger le chemin provisoire et de le faire reposer sur le rocher serait une solution pérenne, et conduirait à des coûts moindres que ceux avancés par l'entreprise Pallier.

Magali Monti a fait une déclaration auprès de la Chambre d'agriculture. En outre, une délibération du Conseil municipal de Saint Martial a porté sur la prise en charge d'un tiers des travaux. Le dernier tiers sera financé par Saint Roman.

- Plusieurs autres cas ont été répertoriés : des buses sont bouchées sur le chemin communal qui monte à Driolles, au dessus de l'Ubac, ce qui a eu pour conséquence d'emporter le terrain du dessous et de laisser les buses sans support au risque de voire cette route s'effondrer en partie ainsi que le chemin de Malignos, sur la partie St Roman. (Pierre Boissière contactera Rémy Duquenne) ; le chemin de Séverine Boitard et Bertrand Quinet, agriculteurs à Bourras, est endommagé (l'entreprise Duquenne a été sollicitée) ; la réfection du chemin du Peyridier est à réétudier, compte tenu des intempéries (le premier devis, demandé à l'entreprise Michel avant les intempéries, est annulé, et un second a été demandé). Un devis contradictoire sera demandé à une autre entreprise.

Enfin, la réactivité des entreprises sollicitées a été saluée, particulièrement celle de l'entreprise Pallier.

### **III- Point sur la filière bois-énergie**

Luc Villaret informe des dernières avancées du dossier :

- Il se rendra le 1<sup>er</sup> octobre à l'antenne du Vigan de la Chambre de commerce et d'industrie pour discuter du projet. Pour préparer ce rendez-vous, le dossier a été préalablement transmis à la CCI, qui l'a jugé excellent tout en recommandant d'approfondir les enjeux écologiques du projet. Un contact sera ensuite pris avec la région.
- Luc Villaret a rencontré le Vice-président du Conseil général de l'Hérault. Un rendez-vous est à prévoir avec un spécialiste de la filière bois, à la Salvetat sur Agout.
- Les sénateurs du Gard (Jean-Paul Fournier et Simon Sutour) seront contactés, pour qu'ils portent ce dossier et, le cas échéant, pour répondre à leur proposition d'aide financière.

### **IV- Questions diverses**

#### *1- Décision modificative au budget de la commune*

Luc Villaret propose une délibération sur des décisions modificatives du budget de la commune, sur les lignes suivantes :

- Ligne 6451 : + 1 000€
- Ligne 6413 : + 3 000€
- Ligne 6454 : + 1 000€

Bien que non inscrite à l'ordre du jour, cette délibération est soumise au vote, aucun des conseillers ne s'y opposant.

Votée à l'unanimité.

#### *2- Solidarité avec Saint-Laurent Le Minier*

Indépendamment d'une collecte communale, une délibération est adoptée à l'unanimité, prévoyant de verser 1 500€ à la mairie de Saint-Laurent-Le Minier.

### 3- *Le marché de Saint Roman*

Pour répondre aux réserves exprimées par Frédérick Pascal lors de l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil, Luc Villaret a rappelé que le courrier qu'il a écrit était adressé à l'Association du marché et seulement destiné à demander une rencontre entre la présidente, le bureau et lui-même.

Un débat s'est de nouveau engagé, similaire à celui du Conseil municipal du 19 août, plusieurs conseillers regrettant seulement la forme un peu 'brutale' de ce courrier, qui aurait sans doute été mieux accueilli s'il avait fait l'objet d'un échange préalable avec les conseillers municipaux.

### 4- *Le projet de halle communale*

Luc Villaret informe qu'un rendez-vous a été pris avec les architectes du Vigan le 1<sup>er</sup> octobre à 16 heures. Il s'y rendra avec Gérard Etancelin.

### 5- *L'amélioration de l'acoustique de la bergerie du Trescol*

Comme il lui avait été demandé, Sonia Medina a présenté (et remis aux membres du Conseil municipal) une proposition d'intervention pour améliorer l'acoustique de la Bergerie.

Son projet, construit après une rencontre avec un technicien du son, vise :

- à défracter le son au niveau du plafond, par la suspension de nombreux éléments de bois (cèdre), ignifugés ;
- à insonoriser les murs, par la pose de cadres de bois, également ignifugés et tendus de tissu.

Le coût estimé est de 1 965€ pour le plafond, et de 521€ pour les murs.

La proposition de Sonia est soumise à réflexion, et sera débattue en prochain Conseil.

### 6- *L'éco-hameau*

Un point d'information est fait par Luc Villaret sur le projet d'éco-hameau.

- La voie de la concertation est toujours en cours, des dates possibles de rencontre entre la mairie, d'une part, et le CAUE et la DDTM d'autre part, ayant été proposées. Notre interlocuteur à la DDTM serait désormais Florence Verdier, chef du Service Aménagement territorial Cévennes (service dans lequel travaille Valérie Raux).

Selon Frédérick Pascal, des candidats à l'éco-hameau souhaiteraient acheter des parcelles de terrain. Il est encore prématuré de répondre à cette question, avant la rencontre avec la DDTM.

- Un habitant de la commune, ancien conseiller de tribunal administratif, avait été sollicité par la mairie pour étudier et donner son avis sur le recours déposé par la mairie contre l'arrêté préfectoral de refus du permis d'aménager.

Il a fait parvenir à la mairie une proposition de mémoire complémentaire, qui précise, pour l'essentiel, le contenu de notre mémoire, mais en lui donnant un caractère juridique plus accentué, et qui le complète de motifs juridiques liés à l'incompétence du signataire de l'arrêté.

a/ Deux motifs sont liés à la compétence du signataire de l'acte :

- la DDTM aurait statué à la place du Préfet ;
- Le signataire de l'arrêté de refus est le Secrétaire général de la sous-préfecture, lequel n'avait pas de délégation de signature, celle-ci ayant été donnée par le Préfet au seul sous-préfet.

b/ D'autres motifs concernent la légalité interne de la décision de refus :

- l'absence d'autorisation de défrichement de la parcelle C4 (régularisée depuis), n'est pas un motif suffisant pour fonder un rejet de la demande, compte tenu de la taille modeste de la parcelle. Le Préfet aurait pu lier son accord à la régularisation du dossier sur ce point ;
- le Préfet a jugé de l'intérêt de la commune en lieu et place du Conseil municipal, commettant ainsi des erreurs de droit et des erreurs de fait.

Ce mémoire complémentaire sera communiqué à chacun des conseillers municipaux, et fera l'objet d'un débat à la prochaine réunion du Conseil.

#### *7- Les autres points divers*

- Le propriétaire du chalet de la Serre de la Rouquette (vallée du Savel) a déposé une demande d'autorisation de travaux, pour en renforcer le soubassement et en élargir la terrasse.

Le croquis joint à la demande étant peu cohérent, Luc Villaret va se rapprocher du propriétaire.

- Le captage de la Fréjères : une déclaration d'utilité publique (DUP) avait été engagée par la mandature précédente, mais laissée sans suite. Un courrier du Préfet nous a signifié que nous étions désormais hors délais, et qu'un hydrologue devait être désigné. Une nouvelle procédure de DUP va donc être introduite, et la mairie va tenter de conserver l'hydrologue qui avait déjà été sollicité.

- Olivier Saléry s'est présenté à la mairie pour se plaindre de l'élargissement du chemin conduisant au réservoir effectué son autorisation, alors que ce chemin traverse une parcelle (110m<sup>2</sup>) dont il est propriétaire. Il a aussi signalé qu'un sondage aurait été fait sous le mur de la Jasse longue, et que des pierres auraient été enlevées.

Vérification faite, il apparaît que le chemin dont il s'agit a été ouvert par la mairie, et aux frais de celle-ci. Son entretien incombe à la mairie, qui dispose d'un droit de passage.

Luc Villaret se propose de demander à M. Saléry de préciser mieux, par courrier, l'objet de sa plainte.

- La proposition de l'organisation du Nouvel an à la bergerie du Trescol a été faite par Nathalie Sordoillet. La mention en sera faite dans le prochain bulletin communal, invitant les personnes intéressées à se signaler à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.